

Postulat François Clément et consorts – Un refuge pour sauver des vies

Texte déposé

L'adolescence et la période de jeune adulte sont, sans aucun doute, synonymes d'affirmation de soi et de son identité. C'est à cette période que de nombreux jeunes lesbiennes, gays, bissexuell-le-s, trans, queer et tous les autres (LGBTQ*) découvrent et décident d'assumer leur orientation sexuelle auprès de leur famille. La période de *coming-out* la plus courante se situe entre 14 et 17 ans. Bien que notre société évolue positivement, cette affirmation de soi peut, malheureusement, pour de nombreux jeunes, se solder par le rejet et l'incompréhension de l'entourage. Cette rupture avec la famille a des conséquences dramatiques. Mis à part le problème matériel évident, comme la perte du logement et des moyens de subsistance, la situation est aussi la source de détresse morale et psychologique pour le jeune et sa famille. Cela conduit à l'isolement du jeune concerné, une rupture avec ses études ou sa formation et parfois le suicide. On évalue que le taux de suicide chez les jeunes LGBT est 2 à 5 fois plus élevé par rapport à celui de leurs collègues hétérosexuels. 50% des tentatives de suicide chez les homosexuels sont commises avant l'âge de 20 ans et ce taux serait de 74% chez les jeunes lesbiennes¹.

Constatant cette situation qui déchire des familles et entraîne la mort de jeunes gens, notre voisin, le canton de Genève, a pris le problème à bras le corps en ouvrant le Refuge Genève². Celui-ci est destiné à accueillir les jeunes LGBTQ* de 18 à 25 ans et à leur offrir l'écoute et le soutien dont ils ou elles ont besoin. Un accompagnement individuel est proposé si nécessaire. Mieux encore, les professionnels socio-éducatifs de ce centre proposent aussi des médiations pour renouer le dialogue entre le jeune concerné et sa famille permettant, souvent, une meilleure acceptation de l'orientation sexuelle du jeune. Dans les cas extrêmes, le refuge organise un logement d'urgence pour le jeune, en dehors des locaux du refuge, car celui-ci n'est pas équipé pour.

Le travail de cet espace ne s'arrête pas là. En coordination avec les différentes associations de défense des LGBTQ*, le Refuge Genève participe à une prévention ciblée sur les jeunes, leurs problématiques spécifiques, et à la création du support préventif distribué à la population concernée. De plus, les différents professionnels socio-éducatifs accompagnent et conseillent les différents acteurs publics (école, protection de la jeunesse, police, etc.) lors des cas qui relèvent de leurs compétences.

Ce refuge semble porter ses fruits et répondre à un besoin réel tant dans la population que chez les acteurs confrontés aux problématiques susmentionnées. Dès lors, la question se pose de créer un refuge équivalent dans le canton de Vaud, qui n'échappe pas à cette problématique³ et qui compte un bassin de population élevé. La protection et le secours à une population jeune et dans une situation de détresse sont des devoirs du Canton et ne doivent pas être négligés.

C'est pourquoi les présents signataires demandent :

Que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de créer un refuge pour les jeunes personnes LGBTQ* en situation de rupture familiale selon le modèle susmentionné.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) François Clément
et 38 cosignataires*

¹ [https://www.stopsuicide.ch/site/sites/default/files/docs/Publications STOP Suicide et LGBT.pdf](https://www.stopsuicide.ch/site/sites/default/files/docs/Publications%20STOP%20Suicide%20et%20LGBT.pdf)

² <http://www.dialogai.org/refuge-geneve/>

³ [http://www.vogay.ch/IMG/pdf/rapport d'activite vogay 2015.pdf](http://www.vogay.ch/IMG/pdf/rapport_d_activite_vogay_2015.pdf) (page 30)

Développement

M. François Clément (SOC) : — L'incompréhension, les préjugés, le rejet et la violence sont des choses terribles à vivre, et quand votre entourage, votre famille est la source de cette souffrance, elle devient immense. Malheureusement, dans notre canton, il est des jeunes hommes et femmes qui, en raison de leur orientation sexuelle, vivent cette souffrance. L'adolescence est une période d'affirmation de soi et de son identité ; on apprend à s'accepter et on a besoin de l'acceptation des siens. C'est donc sans surprise que la période la plus courante du *coming out* se situe entre 14 et 17 ans. Malheureusement, cela ne se passe pas toujours de la manière espérée. La réponse donnée à la sincérité et à la recherche d'acceptation des jeunes peut parfois être l'incompréhension, les préjugés, le rejet et même la violence.

Les jeunes en question se retrouvent alors livrés à eux-mêmes, parfois privés de leurs moyens de subsistance, et dans une grande détresse morale et psychologique. Une telle souffrance peut mettre en péril leurs études, leur formation, leur vie professionnelle et personnelle et parfois même les amener au suicide. Il est bon de rappeler ici que le taux de suicide chez les jeunes lesbiennes, gays, bissexuell-le-s, trans, queer et tous les autres (LGBTQ*) est de deux à cinq fois supérieur à celui de leurs collègues hétérosexuels. Ces chiffres effrayants sont l'expression d'une problématique qui ne peut pas nous laisser indifférents.

Notre voisin, le canton de Genève, a décidé d'agir en ouvrant Le Refuge. Ce lieu très bien nommé permet d'offrir à ces jeunes l'écoute et le soutien dont ils ont besoin lors des périodes difficiles. Mieux encore, des professionnels socio-éducatifs qui participent à gérer cette structure peuvent offrir des médiations avec les familles pour renouer le dialogue entre elles et les jeunes. Cette expérience a été couronnée de succès et de nombreuses histoires qui auraient pu tourner à la tragédie ont connu un *happy end*, notamment dans de plus en plus de cas vaudois. C'est pourquoi, par le présent postulat, les signataires enjoignent le Conseil d'Etat à prendre des mesures qui s'imposent, en s'appuyant sur le travail déjà effectué dans les cantons voisins.

Nous espérons que la présente assemblée nous soutiendra dans cette démarche, qui permettra d'aider des familles à se reconstruire et à sauver des vies. Nous estimons même qu'il en va là de notre devoir.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.